

Historique

L'Association de défense des chômeuses et chômeurs de Lausanne (ADC) a été créée en 1992, suite à la brusque montée du taux de chômage dès 1991.

Deux volets la caractérisent. D'une part un suivi politique de l'évolution de la Loi sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité (LACI) et de différentes assurances sociales (Revenu minimum de réinsertion [RMR], aide sociale vaudoise [ASV], etc.), ainsi que des collaborations avec les milieux de l'asile et du monde de l'handicap. D'autre part, par la gestion d'une permanence juridique dans laquelle chômeuses et chômeurs se rendent pour recevoir conseils, informations et rédiger des courriers aux autorités (lettres d'explications, recours jusqu'au Tribunal fédéral des assurances, etc.), ainsi que pour les questions liées aux conflits de travail, informations sur les conditions de licenciements (Code des obligations [CO], Loi sur le travail [LT]).

Dans ce cadre, l'ADC ne joue pas un rôle de mandataire. Cela signifie que les courriers sont écrits en présence et en collaboration des personnes intéressées. Il s'agit d'un aspect important puisqu'un des objectifs visés par l'association est d'aider les individus à prendre en charge leur propre défense. La permanence vise donc un partage et une diffusion des connaissances avec les usager-e-s.

La réflexion mise en avant tire ses sources de réflexions politiques menées par le comité (ouvert à toute personne intéressée) et d'une pratique nourrie par la permanence juridique et les expériences individuelles des membres de l'ADC. Il est clair que seules les personnes souhaitant connaître et faire valoir leurs droits contactent la permanence juridique (les obligations étant clairement définies par les organes officiels, tandis que les droits ne sont pas forcément expliqués et mis à disposition des personnes concernées). Par ailleurs, beaucoup de chômeurs et chômeuses se trouvant dans des situations juridiques complexes viennent à notre permanence. L'aide à la rédaction de courriers nous met fréquemment en contact avec des personnes maîtrisant peu ou mal la langue française.

Depuis neuf ans, les réunions de l'ADC ont lieu tous les mercredis dès 19 h 30. Elles sont ouvertes à chaque personne intéressée aux questions qui touchent de près ou de loin le monde du travail, du chômage, du revenu minimum de réinsertion (RMR), etc.

L'ADC a mené différentes actions et interventions auprès des caisses de chômage, du seco (Secrétariat d'état à l'économie), des Offices régionaux de placement (ORP), afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'informations auprès des personnes au chômage, mais également sur des points concernant la LACI et son application.